

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu du groupe de travail Mobilité
Lundi 9 octobre 2023

Présences : 10 personnes.

BURON Catherine, GODFROID Thierry, GUILLAUME Pol, HADESTAINE Lucien, HEINE Nadine, LAMBERT Edmée, MARS Marie-Agnès, PINEUR Gilbert, THIANGE Maxime, VAN DEN BROECK Marc.

Excusés : BAECKE Olivier.

Pour la Commune : JACQUES Caroline - service environnement/mobilité.

Pour la FRW : VANDEBERG Aurélie.

Ordre du jour

- 1) Suivi des dossiers en cours
 - Inventaire des trottoirs
 - Rue de Void
 - PCDR – Fiche 2.1 : création d'un réseau de voies lentes
 - CPSR – traversée cyclable de la N64
 - Début des travaux du chemin 13 (rue de Ciplet)
 - Fin des travaux de réfection du RAVeL
- 2) Inventaire des sentiers
 - Définir ensemble les suites à donner
 - Demande citoyenne relative aux sentiers
- 3) Divers
 - Thierry : bande souple du RAVeL et fléchage/balisage de parcours

Monsieur le Bourgmestre introduit la séance en présentant l'ordre du jour.

1. Suivi des dossiers en cours

Inventaire des trottoirs

Rappel qu'il a été budgétisé au niveau communal, la possibilité de faire 100-150 m/ an en interne. Dans ce cadre, l'inventaire des accotements réalisé par les membres du GT est un outil précieux d'aide à la décision.

Sur base des propositions faites par les membres lors du GT du 21 juin 2023, 3 tronçons proposés sur base de critères par le service mobilité ont été validés par le collège :

- Ville-en-Hesbaye : rue du Ry d'Ardenne
- Braives : rue Saint-Pierre et bas du Thier Depas
- Ciplet : rue de la Dîme

Une réunion est prévue avec le service travaux pour la mise en œuvre.

Remarques et échanges :

- Y a-t-il la possibilité de donner de nouveaux endroits pour ceux qui n'étaient pas présents à la réunion du 21 juin ? La question est posée également dans le sens qu'il y aurait pas mal d'accotements qui mériteraient un entretien (point important). Le travail d'analyse et l'avis du collège a déjà été réalisé pour cette année mais la FRW suggère la possibilité de mettre à jour cette liste chaque année selon les opportunités et urgences car en effet les membres du GT présents en juin n'étaient pas non plus représentatifs des différents villages. Après la réunion avec le service travaux, il sera vu si possible d'inclure plus.

- Fallais - rue de Dreye. Il est remarqué qu'il n'est pas nécessaire d'aménager un trottoir dans la rue du château vu le cul de sac. Le Bourgmestre souligne que le tronçon concerné est en amont, rue de Bossiaux (le bas de la rue Macabioul).
- Pour la rue Saint-Pierre, il faut d'abord réaliser les travaux d'égouttage avant d'intervenir (éviter faire et défaire).
- Rappel de la remarque faite au conseil communal par Mr Foucroule, pourquoi la rue de la Dime avant la rue Chabot ? Rappel des critères (situé en agglomération, passage ligne de bus, présence pôle d'activités). Le fait aussi qu'il n'y ait pas de trottoirs des deux côtés de la voirie.
- Proposition de profiter, rue Chabot, des charges d'urbanisme liées aux constructions de nouvelles maisons pour faire la jonction manquante. Il est informé, à cet endroit, de l'autre côté de la voirie, d'autres points noirs : poteau et trottoir coupé par la sortie de garage.
- La rue Grande reste une priorité urgente vu l'insécurité pour les piétons, de plus en plus de personnes prennent la ligne express, pourquoi pas mettre en place une situation provisoire de sécurisation du cheminement piéton ?...c'est en effet un axe important qui demande intervention globale (piéton/ vélo) mais qui est prévu dans un prochain PIC/ PIMACI afin d'y intégrer les travaux d'égouttage. La commune en profite pour informer les membres du démarrage au printemps des travaux d'aménagement des arrêts de la ligne express pour Braives et Ciplet. Est ce qu'il sera prévu des parkings ? non pas de parking voiture prévu car pas de foncier mais l'idée est d'essayer de trouver des accords avec les propriétaires disposant de grands parkings (exemple l'Atelier ou chez Quentin).

Rue de Void

Suites données à la rencontre avec les riverains le 4 juillet à Ciplet :

- Résultat de l'analyseur de trafic placé rue de Void n°15 du 08/09/2023 au 19/09/2023.
 - o Nombre total de véhicules enregistrés dans les 2 sens toutes catégories confondues : **7900** (soit 700 voitures/jours), fréquentation liée à l'activité de la crèche et de la centrale de repassage. Pour se donner un ordre de grandeur, plus de 2000 véhicules dans l'artère du centre de Braives.
 - o Moyenne générale de la vitesse : **30 km/h avec un V 85 de 42 km/h.**

Les gens roulent donc majoritairement en dessous de la vitesse autorisée ce qui est rassurant. L'info n'a pas été communiquées aux riverains.

- La commune a également sollicité sur terrain, l'avis du SPW, Monsieur Delbrouck :
 - o La configuration actuelle fait que toutes les voitures stationnées le long de la haie sont en infraction, il n'est donc pas possible non plus de créer à cet endroit un dépose-minute car il faut laisser 1,5 m de trottoir.
 - o La commune n'est pas propriétaire du talus (FWB).
 - o SPW pas favorable pour le sens unique car augmentation de vitesse et pas possible de créer des poches de stationnement sur la voirie car pas assez de place.

Remarques et échanges :

Pistes proposées pour avancer :

- Est-ce possible d'aménager une zone cyclable (anciennement appelé rue cyclable) ? si la vitesse est de 30 km/h pourquoi pas mais il faut voir avec la fréquentation → à vérifier au niveau possibilité
- Ne faut-il pas retenter une demande auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles pour emprise et élargissement du domaine au niveau de la haie où les voitures se garent ?
- Attendre la réflexion de l'auteur de projet désigné pour la maison de village de Ciplet.
- Toujours pour le même endroit - talus où infraction actuelle en termes de stationnement, avoir une communication et panneau d'information sur l'interdiction de stationner. Vu le problème de stationnement ciblé à cet endroit devant la crèche (40aine d'enfants), pourquoi pas englober à cette campagne d'interdiction de stationner, une mise en avant des poches de stationnement proche à encourager (terrain de basket, ...) pour une mobilité et sécurité de tous.

- Pourquoi pas aménager un dépose-minute du l'autre côté (demi-lune côté terrain de basket) ? Parait peu envisageable vu le poteau au milieu.

PCDR – Fiche 2.1 : création d'un réseau de voies lentes

Convention faisabilité signée par la Ministre en septembre 2023. La commune est en cours de réalisation du CSC pour viser une désignation d'un bureau d'étude vers février/ mars 2024.

Autres informations en lien avec le réseau :

- La commune en profite pour informer le groupe de l'étude envoyée par le SPW pour la traversée de la N64 ; le budget n'est pas confirmé. Il s'agit d'un tarmac rouge et vert et pas d'aménagement sur la route.
- Travaux du chemin n°13 en cours. Intervention sur le futur tronçon et une partie du chemin 13 (délimitation assise).
- Réfection du RAVeL terminée.

Occasion d'aborder le divers sur le RAVeL : Depuis la réfection, plus de bande « souple » utile pour les cavaliers et joggeurs ... quelle serait la possibilité pour la Commune de refaire et ensuite entretenir cette bande souple comme il n'y aura plus d'intervention du SPW ?

Solution à aborder avec les autres communes.

Ramener des terres de chantier ? décret Walterre devra être d'application. A voir si bonne solution.

Proposition également de ne rien faire et laisser la végétation reprendre ses droits.

Pourquoi pas placer des copeaux pour mettre à niveau et assurer un revêtement souple ? Pourrait être une bonne solution (validation de l'idée par le groupe), permettrait de se faire en interne avec les broyats des entretiens assurés par le service travaux. A suivre...

2. Inventaire des sentiers

Suites à donner

Evaluation – retour de ce qui a marqué sur le terrain :

- Pas toujours évident de se repérer, certains sentiers présents sur la carte n'ont pas été trouvés sur le terrain.
- Pas mal de servitudes privatisées.
- Important d'avoir une vue globale du potentiel de réhabilitation.
- Atout de la commune : le slow tourisme. Important d'augmenter le maillage de sentiers sur propriété publique.

Vérification des objectifs :

- Disposer d'un inventaire actualisé des sentiers sur base de l'atlas des chemins.
- Analyse des potentialités (mobilité douce, environnement, ...)
- Mise en valeur et sauvegarde des sentiers

Proposition d'ajouter un objectif relatif à la vérification des sentiers déclassés. Un peu en lien avec le premier point de disposer d'un inventaire actualisé.

La majorité du groupe trouve important de garder un objectif positif de réhabilitation des sentiers, plutôt que de passer du temps à déclasser formellement ce qui devrait l'être ; Un exemple récent à Ville-en-Hesbaye a montré qu'une demande de déclassement d'un sentier a fait l'objet d'un recours, qui a été accepté par le Gouvernement. Certains sentiers qui ne représenteraient pas d'intérêt à un moment T peuvent s'avérer utiles plus tard au niveau du maillage. Ils peuvent également représenter une opportunité pour la plantation par exemple ou pour servir de négociation dans le déplacement de certains tracés.

Il serait intéressant de veiller à un maillage équilibré sur le territoire. Certaines zones ont davantage été affectées par le remembrement et le maillage des sentiers en est affecté.

Décisions pour la suite :

- Souhait d'avoir une vue d'ensemble des sentiers qui représenteraient un potentiel de réhabilitation sur base du travail d'analyse réalisé sur le terrain (rappel critères d'opportunité qui devaient être cochés : mobilité douce, environnement, patrimoine, tourisme).
- Un coordinateur qui centralise les tronçons potentiels par village. Base de travail : les planches et tableaux sur le drive + connaissance du terrain.
- Des relais du GT et/ ou des citoyens connaisseurs par village pour que le coordinateur puisse confronter les propositions.
- Décentraliser le travail au sein du groupe pour avancer en autonomie. Thierry Godfroid est proposé comme coordinateur et accepte la mission. Il soumettra ses propositions aux relais par village pour travail collaboratif d'analyse (vue avec le Bourgmestre).
- La proposition sera envoyée à la Commune pour fin d'année (fin décembre 2023)
- Propositions qui pourraient être structurées de cette manière :

Nom du tronçon par village (mentionner également les liaisons inter village) – situation actuelle	Intérêt de réhabilitation	Eléments éventuels de faisabilité de mise en œuvre	Ordre de priorité proposé
---	---------------------------	--	---------------------------

- La commune vérifiera les propositions et verra en interne les possibilités (un peu à l'image du travail sur les accotements). Balises à mettre en place en interne selon budget et moyens humains.

Demande citoyenne relative aux sentiers

Objet de la demande : modification du tracé du sentier 41 et prolongement du chemin 22 :

- Pour le prolongement du chemin 22 : Accord du propriétaire de la parcelle pour créer une servitude de passage
- Pour la modification du sentier 41 : 10 parcelles privées et 19 propriétaires concernés

Avis/ question du Groupe :

- Questionnement sur l'obligation de la commune de répondre dans un certain délai. Permettrait d'englober la proposition dans l'analyse globale (cfr ci-dessus). Plus facile pour juger la pertinence.
- Bien mesurer les contraintes : qui doit porter la procédure si déplacement du sentier ? qui va créer ce nouveau chemin ? quid de l'entretien à long terme ?
- Cette demande représente une opportunité de se pencher sur cet endroit où conflit d'usage à régler (rappel souhait de déclassement sentier n°41 cassé en recours).
- Cette proposition représente un intérêt quand on regarde la vue globale et jonction avec le RAVeL.
- Avis de garder public ce qui est public.

Divers

Proposition de terminer la réunion à 22h10 ou d'aborder le dernier point. Souhait du groupe d'analyser la demande citoyenne, la réunion s'est clôturée à 22h40'.

Pour le secrétariat,
Aurélie Vandenberg